

Réunion du 26 mars 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

Affichée le 19 mars 2025

Le 26 mars 2025, à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni à la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée le 19 mars 2025. L'avis et l'ordre du jour a également été affiché à la porte de la mairie ce même jour.

Étaient présents : M. FLEURBAEY Georges, M. DESCAMPEAUX Michel, Mme BELLAY Michelle Adjointes au Maire, Mme BLAS Dorothée, Mme DISSAUX Florence, M. HOUARD Martial Mme NOURTIER Lydie, M. RICARD Olivier, M. RENOULT Olivier

Étaient excusés : Mme DOSSO Françoise qui avait donné pouvoir à M. HENRY, Mme CASIES Anne. M. SERBOUH Mehdi qui avait donné pouvoir à Mme BLAS

Était absent : BUEE Michel.

Mme Mme BLAS Dorothée a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE METHANISATION

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Frédéric VENDENDEGEN, agriculteur sur la commune, qui a un projet de méthanisation agricole sur son exploitation.

Monsieur VENDENDEGEN présente son projet qui consiste à produire du gaz vert avec les seuls déchets provenant de son exploitation agricole essentiellement à production laitière. Il n'a prévu aucun apport extérieur de déchets, évitant ainsi les inconvénients des transports de déchets pour alimenter puis pour les récupérer après traitement.

Son projet repose sur la production de gaz issu de la fermentation de déchets de lisier, fumier, épandage maïs, herbe. Après avoir récupéré les gaz, les déchets seront répartis sur les parcelles de l'exploitation selon le plan d'épandage.

Le projet est dimensionné en fonction de la taille de l'exploitation et permet de créer un emploi, le fils de monsieur Vendendegen revient sur l'exploitation.

La production de gaz est évaluée à l'équivalent de besoins de 1 400 logements. Le gaz sera injecté dans le réseau GRDF présent sur la commune. La production pourra débuter en septembre 2026, après avoir obtenu toutes les autorisations.

Monsieur le Maire remercie monsieur Vendendegen de sa présentation.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Madame Dufour, secrétaire de mairie, présente les comptes financiers uniques 2024 des budgets annexes Lotissement, Eau et Assainissement et du budget principal. Ces budgets seront soumis au vote lors de la prochaine réunion du conseil.

Délibération n°01

LOCATION COMMUNALE – 2, ALLEE DES TILLEULS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que M. Lemeur a donné son préavis pour le local loué 2, allée des tilleuls.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré une personne qui recherche un local pour créer une imprimerie. Elle a visité le local que doit libérer monsieur Lemeur et ce dernier lui a proposé de partager les locaux, ce qu'elle a accepté. Cela implique pour la commune de monter une cloison de séparation entre les 2 locataires et de créer un sanitaire (WC – lavabo).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder aux travaux rendus nécessaires par la nouvelle configuration des locaux
- De fixer à 300 € par mois chaque location, qui sera révisée conformément à la réglementation en vigueur sur les locaux commerciaux.
- De charger Maître RIQUIER-MERCIER de la rédaction des contrats de location,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les contrats de location ainsi que tous les documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°02

AMC Gaillefontaine

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au versement de la subvention qui avait été accordée à l'association AMC Gaillefontaine en 2024 mais qui avait été mise en instance compte tenu que l'avancement du dossier administratif pour la réouverture du moto cross était en standby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à ce versement, d'un montant de 800€, dès à présent, les crédits seront inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait une tournée de voirie ; des travaux sont à prévoir hameau des Croisettes, chemin du Gibet,

Madame Nourtier est déçue des plantations qui ont été réalisées. Elle s'attendait à des végétaux plus volumineux et un aménagement moins linéaire et plus harmonieux.

Madame Dissaux demande pourquoi il n'y a plus de panneau d'entrée d'agglomération route de Neufchatel. Ces panneaux sont en cours de remplacement.

Madame Swynen signale la fissure sur le mur du gîte rue des fossés. Elle s'agrandit.

Madame Bellay informe le conseil municipal que l'élection de la reine 2025 aura lieu le 18 avril prochain et les candidatures ouvertes aux jeunes filles de la commune et des communes limitrophes.

Madame Swynen demande qu'une poubelle soit installée rue de la Foulerie, l'espace fumeur est respecté mais les mégots sont jetés malgré tout au début de cet espace.

La séance est levée à 22 H 10.